



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UCHAUD

Commune d'UCHAUD

MEMBRES					
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Membres Présents	Procurations	Absents excusés	Absents non excusés
27	27	24	2		1

Séance du 27 février 2017

L'An Deux Mil Dix-sept

Et le 27 février à 18h34

Le conseil municipal de Uchaud, convoqué pour 18H30 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maryan BONNET – Maire

Date de la convocation : 21 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Présents :

Christelle BLAIS - Maryan BONNET - Christelle BOURRET - Sandrine CHARNI - Bernadette CONSTANT - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Annie DOMAS - Jean-Louis ETTINGER - Florence FERRER - Marc GAUTIER - Houda GUETARI - Claudette GRIMAL - Sébastien IDEZ - Anica MARTINEZ - Marie-Claire NICOLAS - Jacques NOE - Gérard Paul PERONI - Christophe PEYTAVIN - Daniel PEYTAVIN - Christian PLESSARD - Daniel PUJOLAS - Agnès ROY - Daniel TABUSSE - Marie VAN PETEGHEM

Avaient donné procuration	Absents Excusés	Absents Non Excusés
Didier JAMMY à Marc GAUTIER Joffrey LEON à Gérard Paul PERONI	//	Gaëlle YNESTE

Secrétaire de Séance : Sandrine CHARNI

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2017 (DOB).

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la commune.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, néanmoins il fait l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Selon les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé en séance publique dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientations Budgétaires.

DE20/2017 – 7.1 Décisions budgétaires

Le décret n°2016- 841 du 24 juin 2016 prévoit désormais le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Le rapport annexé à la présente délibération a donc vocation, à permettre à la majorité municipale de présenter à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, avant examen et vote du budget primitif, de manière à la fois synthétique et complète, le contexte économique et financier national et local, la situation financière de la collectivité, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

S'il subsiste quelques incertitudes liées aux éléments qui ne sont pas encore connus, en particulier ceux transmis par les services de l'Etat, ce document trace néanmoins les grandes perspectives pour l'année 2017 et permet un débat éclairé.

Vus l'avis favorable de la commission du budget et des finances en date du 24 février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés,

17 POUR : Christelle BLAIS - Maryan BONNET- Christelle BOURRET - Sandrine CHARNI - Bernadette CONSTANT - Roselyne D'ANNA FENEYROL - Annie DOMAS - Jean-Louis ETTINGER - Marc GAUTIER (et le pouvoir de Didier JAMMY) - Claudette GRIMAL - Sébastien IDEZ - Anica MARTINEZ - Marie-Claire NICOLAS - Daniel PUJOLAS - Daniel TABUSSE - Marie VAN PETEGHEM

2 ABSTENTIONS : Christophe PEYTAVIN - Daniel PEYTAVIN

7 CONTRE : Florence FERRER - Houda GUETARI - Jacques NOE - Gérard Paul PERONI (et le pouvoir de Joffrey LEON) - Christian PLESSARD - Agnès ROY

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2017,
- **VOTE** le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdits
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213003338-20170227-DE202017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2017

Le Maire,
Maryan BONNET

